



Ifremer

■
objet : demande d'avis sur
l'exploitation de l'oursin dans
l'archipel des Glénan

■
DDTM 29/DML/SEEM/PEFP

Lorient, le 13 mai 2014

Madame,

Par votre mail du 20 mars 2014, vous demandez l'avis de l'Ifremer sur l'ouverture d'une exploitation d'oursins sur l'archipel des Glénan. Les modes d'exploitation envisagés seraient la drague ou la plongée.

L'Ifremer ne dispose pas de connaissance biologique sur ce gisement d'oursins. Par ailleurs, le secteur concerné indiqué sur la carte jointe à votre demande est situé sur des bancs de maërl faisant partie du site d'intérêt communautaire Natura 2000.

L'exploitation en plongée pourrait être accordée à un ou deux plongeurs, à titre expérimental, assortie de déclarations de pêche permettant de suivre cette expérimentation afin de statuer sur sa durabilité. En revanche, nous émettons un avis réservé sur la pêche à la drague ce site classé, et vous invitons à solliciter M. Grall de l'IUEM de l'université de Bretagne Occidentale, spécialiste de cet habitat et des pressions qu'il subit.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sincères salutations.

Chef de station

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de Lorient
8, rue François Touleuc
56100 Lorient
France

téléphone 33 (0)2 97 87 38 00
télécopie 33 (0)2 97 87 38 01
<http://www.ifremer.fr>

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>